

11 – Electrification

11.4 - Electrification urbaine – Commune de Raimbeaucourt – Travaux de réaménagement du Centre Bourg – Opération « le Village » – Demande de subvention ENEDIS – Participation de la commune (Plan de financement)

La Commune de Raimbeaucourt a sollicité la C.A.D dans le cadre de sa compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité pour la réalisation de travaux d'enfouissement d'un réseau de basse tension aérien concernant plus particulièrement les travaux d'aménagement du Centre Bourg – Opération dite « le Village »; travaux dits « d'amélioration esthétique » (Article 8)

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT / Réaménagement du Centre Bourg – Opération «Le Village» - RAIMBEAUCOURT

DEPENSES :

- Montant des travaux HT :	7 350.00 €
- Montant de la TVA :	1 470.00 €

TOTAL TTC

8 820.00 €

RECETTES :

- ARTICLE 8 40 % (maximum) :	2 940.00 €
- Récupération TVA :	1 470.00 €
- Participation (minimum) de la Commune (au titre des travaux d'enfouissement) :	4 410.00 €

TOTAL TTC

8 820.00 €

Si la répartition au titre de l'article 8 du contrat de concession ne permettait pas le financement à 40% tel qu'affiché ci-dessus, la Commune prendrait alors en charge la différence.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de solliciter ENEDIS pour sa participation au titre de l'Article 8 du contrat de concession,
- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DECISION DU CONSEIL